
Modifications dans les enquêtes statistiques

Adaptation du format des données statistiques devant être transmises à la BNS

1. Contexte

La Banque nationale adopte un nouveau modèle de données qui permet une structuration appropriée des informations récoltées dans le cadre de la statistique bancaire. Le changement vise à améliorer l'accès aux données pour les utilisateurs internes et externes et à exploiter les effets de synergie lors du traitement des informations.

Le nouveau modèle de données est mis en œuvre en même temps que les modifications découlant de la révision des prescriptions comptables pour les banques (PCB). Il s'articule autour de clés techniques reproduisant le contenu de l'enquête. Ainsi, les clés afférentes aux différents postes des enquêtes sont définies en fonction de l'importance technique de chaque poste et ne se basent donc plus sur la formule, la ligne et la colonne.

Afin d'assurer le traitement efficace des informations récoltées, la Banque nationale a en outre décidé de mettre en place de nouvelles bases techniques pour la collecte de données, bases qui serviront également au modèle de données adopté. Il en découle un changement dans le mode de communication des données, lequel est déterminé par la BNS en vertu de l'art. 10 OBN.

Dans un premier temps, les modifications concerneront uniquement les enquêtes qui doivent être adaptées à la suite de la révision des PCB. Le format actuel est maintenu pour toutes les autres enquêtes.

2. Principaux changements

La Banque nationale continuera de mettre des formules Excel à la disposition des établissements appelés à fournir des données. Ces formules seront toutefois au format **xlsx**;

les établissements doivent donc disposer de la version 2007 de MS Office ou d'une version plus récente pour pouvoir les utiliser. Les établissements qui remplissent les formules Excel à la main ne sont pas concernés par ces adaptations de format.

Parmi les principaux changements figure la suppression de la numérotation des lignes et des colonnes. Les données ne pourront désormais être localisées qu'au moyen des coordonnées de cellules Excel. Il faut cependant noter que ces coordonnées ne sont pas attribuées d'une manière fixe aux données et qu'elles peuvent changer lorsque la formule Excel est modifiée.

Les formules au format **xml** subissent elles aussi des remaniements. Le schéma xml ne reposera plus sur le nom de la formule, la ligne et la colonne, mais dépendra de la clé technique de l'enquête. Etant donné que les enquêtes présentent des contenus différents, un schéma xml sera établi pour chacune d'elles. Dorénavant, les schémas xml pour les enquêtes basées sur des modèles de données techniques seront fournis par la Banque nationale.

Les schémas xml sont également enregistrés dans les formules d'enquête Excel. En utilisant la fonction d'importation xml dans Excel, il est donc possible d'afficher simplement des données xml.

Le passage aux nouvelles formules s'accompagne d'une adaptation du langage en ce qui concerne les règles de cohérence. Les règles de cohérence que la BNS mettra à la disposition des établissements pourront être interprétées aussi bien à partir des coordonnées de cellules Excel que sur la base des clés techniques.

3. Prochaines étapes

Les nouvelles formules d'enquête Excel et les nouveaux schémas xml seront mis à la disposition des établissements au fur et à mesure qu'ils seront remaniés et devront être utilisés à partir de la date de référence correspondante. Les données ne pourront alors plus être transmises au moyen des anciennes formules.

Dans un premier temps, les nouveaux formats s'appliqueront uniquement aux enquêtes sur lesquelles la révision des PCB a une influence directe. Le calendrier suivant a été établi:

- | | |
|--|--|
| - Bilan mensuel détaillé | dès la date de référence du 30.11.2015 |
| - Postes du bilan entrant dans
la statistique monétaire | dès la date de référence du 30.11.2015 |
| - Réserves minimales | dès la période d'application allant du 20.12.2015
au 19.01.2016 |
| - Statistique détaillée de fin d'année | dès la date de référence du 31.12.2015 |
| - Reporting prudentiel | dès la date de référence du 31.12.2015 |

Les documents d'enquête seront envoyés aux établissements appelés à fournir des données en novembre ou en décembre 2014, sauf les documents pour le reporting prudentiel, qui le seront quant à eux début 2015.

Les documents des enquêtes ne figurant pas dans la liste ci-dessus ne subissent pas de changements pour le moment. La BNS entend toutefois les adapter ultérieurement.